mixt terrain d'arts en loire-atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N°2026-12

OBJET

• APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MAI 2026 •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout

DATE DE CONVOCATION Le 06/10/2026

NOMBRES DE MEMBRES EN EXERCICE 15

PRÉSENTS 9

REPRÉSENTÉS 3

VOTANTS 12

MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLÉANTS	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS
BIR Cécile - titulaire ALEMANY Jérôme - suppléant	X		
COUÉ Julien		X	
DUBEAU Christine			X
GERARD ANNE ou sa représentante	X		
GERMAIN THOMAS Patrick		X	
GIRARDOT-MOITIÉ Chloé - titulaire BESSIERE Ugo - suppléant		X	
JANSEN Louise – titulaire RETIF Ludovic - suppléant	X		
LE BALH Nina – titulaire RUSSON Gaetane - suppléante	X		
LE MOULLEC Catherine	X		
MAGRE Vincent			X
MARTINEAU David – titulaire BIGEARD Myriam - suppléante			X
PARAGOT Agnès – titulaire BOUVAIS Erwan - suppléant	X		
POIROUT Dominique – titulaire FETIVEAU Yannick - suppléant	X		
SALLE Fanny – titulaire OUDAERT Nicolas - suppléant	X		
SEASSAU Aymeric – titulaire Philippe Legrand - suppléant	X		

REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-044-798868717-20261014-2026_12-DE

mixt terrain d'arts en loire-atlantique

DELIBERATION N°2026-12

OBJET

• APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MAI 2026 •

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T»

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T» en « Mixt »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 18 décembre 2025 autorisant le retrait du conseil régional des Pays de la Loire et portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Mixt »

Vu le procès-verbal du conseil d'administration du 18 mai 2026, transmis en annexe.

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal du conseil d'administration du 18 mai 2026

Le procès-verbal du précédent Conseil d'Administration ne fait pas l'objet d'un vote, étant donné qu'il comporte le descriptif des débats de chaque séance.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Nantes, le 14/10//2026
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout



REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-044-798868717-20261014-2026_12-DE